

Plan d'épargne retraite individuel (PERIN)

Suravenir lance Suravenir PER, contrat dédié à la distribution en ligne

Brest, le 26 octobre 2020. Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du groupe Arkéa lance un nouveau plan d'épargne retraite individuel : après PERTinence Retraite dédié aux Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) et Projection Retraite, dédié aux réseaux bancaires Arkéa, lancés en décembre 2019, Suravenir lance aujourd'hui Suravenir PER, contrat dédié à la distribution en ligne . Dans le cadre du dispositif d'épargne retraite individuelle institué par la loi Pacte, ces contrats prennent progressivement le relais du plan d'épargne retraite populaire (PERP) et du contrat Madelin, qui ont cessé d'être commercialisés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Suravenir a fait le choix de créer Suravenir PER afin de répondre au mieux aux attentes des clients de son réseau de distribution en ligne :

Suravenir PER : le contrat dédié à la distribution en ligne

- Versement initial : 1000 euros minimum
- Versement libre : 1000 euros
- Versements programmés : 100 euros/mois, 300 euros/trimestre, 600 euros/semestre, 1000 euros/an
- Frais : 0% sur versements, 1% de frais de transfert
- 3 types de gestion
 - une gestion à horizon avec 3 profils au choix : Equilibré Horizon Retraite (par défaut), Prudent Horizon Retraite, Dynamique Horizon Retraite
 - frais annuels de gestion : 0,80% (part euros) et 0,60% (part en unités de compte)
 - le mandat d'arbitrage avec 5 profils de la gamme thématique Conviction : Conviction Pays Emergents, Conviction Enjeux d'avenir, Conviction Infrastructures, Conviction Monde, Conviction Intelligence Artificielle
 - frais annuels de gestion : 0,80% (part euros) et 0,90% (part en unités de compte)
 - une gestion libre avec un large univers d'investissement : un fonds euros et 280 unités de compte (SCPI, OPCI, ETF,...) sélectionnées parmi les sociétés de gestion les plus reconnues du marché
 - frais annuels de gestion : 0,80% (part euros) et 0,60% (part en unités de compte)

Bernard Le Bras, Président du Directoire de Suravenir déclare : « Avec Suravenir PER, nous sommes heureux de proposer aujourd'hui une solution retraite dédiée à la distribution en ligne. Suravenir confirme encore sa légitimité sur le domaine de la retraite après le succès de notre PERP sur l'ensemble de nos réseaux. Je suis convaincu depuis longtemps que nous avons un rôle majeur à jouer dans la préparation à la retraite ».

Dominique Collot, Responsable Marketing et Communication ajoute : « Suravenir PER est un contrat complet, compétitif donnant accès au mandat d'arbitrage : les 5 convictions disponibles au sein du contrat qui couvrent les grandes thématiques permettant de donner du sens à l'épargne des clients »

Marie-Anne Milin, Responsable Partenariats Internet et Fintech précise : « Suravenir PER est un contrat complet et digital, c'est la solution retraite en ligne pour les clients de nos partenaires internet ».

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du groupe Arkéa. Au 31 décembre 2019, Suravenir affiche plus de 45 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute en progression qui s'élève à plus de 4,8 milliards d'euros. Suravenir et ses 305 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, et autres grands partenaires.

www.suravenir.fr

Contact presse : Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – katell.piriou@suravenir.fr – @suravenir